**ECORENOVE** SAINT-NAZAIRE AGGLO Embellissement et coloration des façades



# **Agglo**

**Anne HEOUAIRI** 

Direction Habitat et Logement 4 avenue du Commandant l'Herminier – BP 305 44 605 SAINT-NAZAIRE Cedex

Tel: 02 51 76 10 0

amelioration-habitat@saintnazaireagglo.fr

### **OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Un nouveau dispositif d'incitation au ravalement des façades a été adopté par le Conseil communautaire en 2015, modifié en 2022. Il différencie les façades des centres urbains qui participent à l'attractivité des centresvilles et les façades en « diffus » qui participent de la qualité du patrimoine résidentiel. Ces dernières bénéficient d'aides sous condition de ressources.

La CARENE apporte un soutien en termes d'ingénierie (architecte-conseil, aide au montage des dossiers) et apporte des aides aux propriétaires occupants ou bailleurs dès lors que l'intervention suit les préconisations établies gratuitement par un architecte coloriste sur la base d'une charte de coloration des façades.

## **TYPE D'AIDE**

Subventions / prime / conseil gratuit.

### **SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

CARENE.

# **TYPE DE BÉNÉFICIAIRES**

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs

## **CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE**

Concerne les propriétaires sous plafond de ressources « ANAH » en dehors des périmètres de centres-villes définis par chacune des communes. Pour être recevable, les travaux de ravalement doivent être adossés à des travaux d'amélioration de l'immeuble ou du logement (rénovation énergétique ou travaux d'adaptation à la perte d'autonomie)

# MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Subvention égale à 30 % du montant des travaux d'embellissement HT, plafonnée à 1 000 € de travaux par logement.

# ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : enveloppe CARENE prévisionnelle de 120 000 € (conseils et travaux pour logements individuels et immeubles en copropriété).

